

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Conseil Municipal du 16 janvier 2025
Liste des délibérations

Séance ordinaire du **16 janvier 2025** – 20 h

Date de convocation : 9 janvier 2025
Membres en fonction : 14
Membres présents : 12
Sous la présidence de M. Claude RISCH – Maire

Membres présents : Mme Yolande BIEBER - MM. Olivier MORIS - Dominique EGELE - Mmes Carole SCHIRLEN – Christelle TOUROT-SCHNELL - MM. Patrice DILLENSEGER - Mathieu RIEHL - Vincent ZIMMERMANN – Mme Mathilde MEYER-TRIBUT - MM. Jean-Paul EBLIN - Michel FREYDT

Absents excusés : M. Michaël STAHL – Mme Marie-Lucie STUDLER-WALISZEK-

N° Délibération	Objet	Vote
2 CM 16 01 2025	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2024	Adopté à l'unanimité
3A CM 16 01 2025	Ecole – travaux d'isolation énergétique – avant-projet	Adopté à l'unanimité
3B CM 16 01 2025	Ecole – travaux d'isolation énergétique – plan de financement	Adopté à l'unanimité
4 CM 16 01 2025	Projet champ photovoltaïque	Acté
5A CM 16 01 2025	Finances – point sur les finances 2024	Acté
5B CM 16 01 2025	Finances - Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	Adopté à l'unanimité
5C CM 16 01 2025	Finances – Ecole – demande de subventions exceptionnelles – projets classe de découverte et stage canoë	Adopté à l'unanimité
6 CM 16 01 2025	Divers et communications	Acté

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles L. 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

- **DÉSIGNE** M. Olivier MORIS, 1^{er} Adjoint, comme secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2024

Les membres du Conseil Municipal **ADOPTENT**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10 décembre 2024, sans observations, et signent le registre.

3. Ecole – travaux d'isolation

A- Avant-projet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

- Par délibération du 04/04/2024, il avait été décidé de faire appel au bureau d'études IMAEE pour réaliser un audit énergétique de l'école.
- Le 10/09/2024, le bureau d'études a présenté son rapport devant la commission de travaux.
- Par délibération du 10/12/2024, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux d'isolation thermique de l'école et a décidé de confier la maîtrise d'œuvre à M. STEINMETZ, architecte.

M. Olivier MORIS présente aux membres du Conseil Municipal l'Avant-Projet proposé par l'architecte.

Le projet prévoit une rénovation énergétique partielle du bâtiment comprenant l'isolation des plafonds sous-sol, l'isolation du plancher des combles ainsi que l'isolation des allèges de fenêtre, le remplacement de la production de chauffage par une pompe à chaleur, le remplacement de tous les luminaires par des ensembles à LED sur détecteur de présence et la remise en peinture des murs de l'ensemble des locaux compris peinture sur boiseries et radiateurs.

Le Maire ajoute que le bureau d'Etudes a revu son estimation des travaux, à savoir une hausse de 22 000.00 €.

Estimation sommaire des travaux :

- Plâtrerie/plafonds :	33 300.00 €
- Menuiserie :	25 900.00 €
- Electricité :	34 400.00 €
- Chauffage :	55 400.00 €
- Peinture :	21 500.00 €

TOTAL TRAVAUX € HT	170 500.00 €
Honoraires Architecte mission de base (10%)	17 050.00 €

TOTAL € HT	187 550.00 €
TVA 20.00 %	37 510.00 €
TOTAL € TTC	225 060.00 €

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le principe des travaux tel que présenté par M.MORIS, dans l'Avant-Projet.

ADOPTÉ à l'unanimité.

3. Ecole – travaux d'isolation

B- Plan de Financement

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement établi comme suit :

- Coût estimatif des travaux :

<i>DEPENSES</i>	Montant
Coût des travaux € HT	170 500.00
Honoraires architecte mission de base € HT	17 050.00
TOTAL € HT	187 550.00
TVA	37 510.00
TOTAL € TTC	225 060.00

- Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :
 - Etat (DETR) : 75 020.00 €
 - CEA (au titre du Fonds d'Attractivité Alsace) : 54 380.00 €
 - FCTVA : 36 900.00 €
 - Autofinancement : 58 760.00 €
-
- **TOTAL** **225 060.00 €**

Sur proposition de M. Le Maire,

Vu le dossier avant-projet établi par le cabinet de M. STEINMETZ, architecte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le plan de financement comme présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions auprès des institutions mentionnées
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte y relatif ;

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Projet champ photovoltaïque

- Les Bâtiments de France sont favorables à ce projet pilote.
- Les échanges de parcelles sont en cours de négociation avec les agriculteurs.
- Une réunion à l'initiative de M. Le Sous-Préfet, sera prochainement organisée avec les représentants de la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) et la Chambre d'Agriculture.
- Le Maire indique que la DDT a émis un avis favorable le 19 décembre 2024, aux zones d'accélération des énergies renouvelables identifiée par le Conseil Municipal lors de séance du 25/01/2024.

Le Conseil Municipal prend note.

5 – Finances

A- Point sur les finances 2024

Le Maire fait un point sur la situation comptable de l'année 2024.

Le bilan sera présenté plus en détails lors du vote du Budget Primitif 2025.

Le Conseil Municipal prend acte.

5 – Finances

B- Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour un montant total de 123 450.10 € selon le détail ci-dessous

Nomenclature M57

chapitres/ articles	Désignation	Budget 2024	Crédits pouvant être ouverts par le Conseil Municipal
16	Emprunts et dettes assimilés	42 000,00	-
1641	Emprunts en euros	42 000,00	-
20	Immobilisations incorporelles	14 840,00	3 710,00
203	Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	14 840,00	3 710,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000,40	250,10
2041482	Bâtiments et installations	1 000,40	250,10
21	Immobilisations corporelles	105 960,00	26 490,00
2111	Terrains nus	1 000,00	250,00
212	Agencements et aménagements de terrains	10 160,00	2 540,00
2138	Autres constructions	27 500,00	6 875,00
2152	Installations de voirie	20 000,00	5 000,00
2157	Matériel et outillage technique	4 000,00	1 000,00
2183	Matériel informatique	2 300,00	575,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	11 000,00	2 750,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	7 500,00
Opération 172	Bâtiments publics	350 000,00	87 500,00
Opération 164	Cimetière	17 000,00	4 250,00
Opération 156	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	5 000,00	1 250,00
TOTAL		535 800,40	123 450,10

- **D'ACCEPTER** les propositions de M. Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus
- **DE VOTER** les montants par chapitre, soit :
 - 20 – Immobilisations incorporelles : 3 710.00 €
 - 204 – subventions d'équipement versées 250.10 €
 - 21 – Immobilisations corporelles : 26 490.00 €

COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

- DE VOTER les montants par opération, soit	
➤ Opération 172 – bâtiments publics	87 500.00 €
➤ Opération 164 – cimetière	4 250.00 €
➤ Opération 156 – Frais études, élab. Modif et rév. Doc. Urban.	1 250.00 €
	<hr/>
Pour un montant total de	123 450.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les propositions de M. Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus	
- VOTE les montants par chapitre, soit :	
➤ 20 – Immobilisations incorporelles :	3 710.00 €
➤ 204 – subventions d'équipement versées	250.10 €
➤ 21 – Immobilisations corporelles :	26 490.00 €
- VOTE les montants par opération, soit	
➤ Opération 172 – bâtiments publics	87 500.00 €
➤ Opération 164 – cimetière	4 250.00 €
➤ Opération 156 – Frais études, élab. Modif et rév. Doc. Urban.	1 250.00 €
	<hr/>
Pour un montant total de	123 450.10 €

ADOPTÉ à l'unanimité

5- Finances

C- Ecole – demande de subventions exceptionnelles – projets classe de découverte et stage canoë

M. Le Maire soumet aux conseillers municipaux, la demande de subvention présentée par la directrice de l'école d'Orschwiller pour deux projets de classe :

- une classe de découverte au Centre de la Renardière à Aubure avec la classe de maternelle, du 10 au 13 juin 2025. 17 enfants d'Orschwiller sont concernés.
- Un stage canoë au Lac de canotage avec le CAKCIS du 16 au 20 juin 2025 (sans compter le mercredi 18/06/2025) soit 4 jours. 6 élèves du CM2 venant d'Orschwiller sont concernés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD** pour le versement d'une subvention :
- pour la classe de découverte, à savoir : 7€ X 4 jours X 17 enfants soit un total de 476 €
- pour le stage canoë, à savoir : 6€ X 4 jours X 6 enfants soit un total de 144 €
- En **AUTORISE** le paiement au compte 65748

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ORSCHWILLER – 67600

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

APPROUVÉ à l'unanimité.

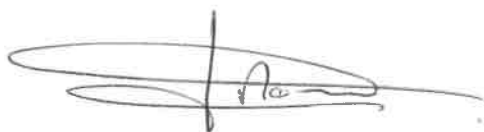
6. Divers et communications

- Une adjudication de bois a eu lieu le 14/01/2025 et a permis une recette de plus de 2 000 € TTC.
- La commune ne participera pas au groupement de commande organisé par le Centre de Gestion dans le cadre de la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques du Personnel. Celle-ci se fera en interne, avec l'aide d'élus compétents dans ce domaine.
- D'après l'INSEE, la population d'Orschwiller est en légère augmentation : nous sommes passés de 627 à 639 habitants
- Plusieurs dates sont à retenir :
 - Samedi 28 juin 2025 : inauguration de l'Arbre de Vie – Espace Jean-Pierre PAULI suivi d'un concert de la Follia
 - 3 concerts sont à prévoir en 2025 : Quintet des cuivres de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, Quatuor à cordes de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, concert des Noëlies
 - Trail de l'UTMB : vendredi 16 mai 2025 à 7h
 - Slow-up : dimanche 1^{er} juin 2025
 - Noël à Orschwiller les 12-13-14 décembre

Séance levée à 21h00.

Fait à Orschwiller, le 20 janvier 2025

Le secrétaire de séance
M. Olivier MORIS



Le Maire
M. Claude RISCH

